



## **AVIS PUBLIC**

Un avis public est par les présentes donné, par la soussignée, conformément à la loi, que :

*« Le règlement n° 2021-100 régissant certaines matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC de Montmagny » a été adopté par le conseil des maires le 9 février 2021 et entre en vigueur conformément à la loi.*

Toute personne désireuse d'obtenir de plus amples renseignements peut s'adresser à la MRC aux heures habituelles de bureau ou visiter le site Web de la MRC au [www.montmagny.com](http://www.montmagny.com).

DONNÉ À MONTMAGNY, ce 10<sup>e</sup> jour de février 2021.

La directrice générale et secrétaire-trésorière,

Nancy Labrecque